

Direction du bureau du sous-ministre  
et du secrétariat

PAR COURRIEL

Le 25 novembre 2020

DEMANDEUR

N/Réf. : 202011-20

**Objet : Demande d'accès à l'information**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 13 novembre 2020

La recherche a permis de repérer un document concernant le premier volet de votre demande qui vous est accessible. Vous le trouverez ci-joint.

Quant au deuxième volet de votre demande, nous vous informons que vous pouvez obtenir les données sur les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées en vous adressant au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) à l'adresse suivante :

<http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/demande.asp>

Le CDPNQ est géré conjointement par notre ministère et par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le processus de traitement des demandes d'information faunique appartient au CDPNQ, car il requiert une analyse géomatique et le traitement systématique d'importantes bases de données.

... verso

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information,

Démosthène Blasi

p. j. 2